

Décision

Générale

modern

Décision n° 2023-061/PR/MD portant envoi en stage de 7 stagiaires des FAD

n° 2023-061/PR/MD

Ministère

MINISTÈRE DE LA DEFENSE, CHARGE DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT

Date de publication

14 février 2023

Numéro JO

n° 3 du 15/02/2023

Date du numéro

15 février 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

les intéressés dont les noms sont cités ci-dessous sont désignés pour suivre les stages ENVR pour le cycle de formation 2022-2023, Armée de Terre et la Marine Nationale. Il s'agit de : Armée de Terre : Cours d'Etat-Major de Libreville (EEML), du 27 Février 2023 au 15 Juillet 2023 au Gabon

- Capitaine Mohamed Merito Ahmed Mle : 01/0129/TRIAO – Capitaine Mahammad Hassan Mohamed Mle : 02/2463/TRIAD Cours de Formation des Commandants d'Unité Infanterie (CFCU) du 16 Février 2023 au 30 Juin 2023 à Thiès au Sénégal
- Lieutenant Abdourahman Abdillahi Darar Mle : 06/0010/T RIAD Cours d'Application des Chefs de Section du Matériel du 12 Juin 2023 au 01 Décembre 2023 au Burkina
- Sous/Lieutenant Said Moussa Ahmed Mle : 11/2379/T RIAT Officier de Maintenance des Corps de Troupes, du 11 Septembre 2023 au 01 Décembre 2023 au Burkina
- Sous/Lieutenant Mohamed Dileyta Mohamed Mle : 15/0783/TRIAD Cours d'Application des Chefs de Section d'infanterie du 14 Septembre 2023 au 28 Juin 2024 à Thiès au Sénégal
- Sous-Lieutenant Hassan Ali Djama Mle : 15/0796/ TBIR Stage Certificat Technique 1er Armement Petit Calibre du 20 Février 2023 au 26 Mai 2023 au Burkina
- Sergent Elmi Ahmed Adawa Mle : 10/0210/T CCO/CITTA Les intéressés continueront de percevoir leurs rémunérations mensuelles d'activité pendant toute la durée de la formation La dépense résultante de la présente décision est répartie de la manière suivante
- Rémunération mensuelle d'activité à la charge du Ministère de la Défense
- Indemnité forfaitaire d'équipement de 40 000 FD à la charge du Ministère de la Défense chapitre (0.05.02.00.00.02.1.0.2.7.3.00.10.11)
- Billets d'avion (Aller-Retour) à la charge du Détachement de Coopération Militaire de l'Ambassade de France
-

Les intéressés percevront une allocation mensuelle d'un montant de 20 000FD pendant la durée de la formation. À l'issue de la formation, les intéressés sont tenus de retourner dans leurs Corps d'affectation. Le bureau de la réserve de commandement des Forces Armées Djiboutiennes mettra à la disposition des intéressés un paquetage complet. Les intéressés s'engagent à suivre leurs stages jusqu'au terme normal sans y apporter des modifications.